

Pension et année sabbatique

Par Tortue 1912, le 05/08/2022 à 23:57

Bonjour,

Je paie une pension alimentaire pour mon fils âgé de plus de 21 ans. Il vient de m'annoncer vouloir prendre une année sabbatique.

Donc il devrait travailler et ainsi aura normalement des revenus. N'ayant pas trop de nouvelles de celui-ci, je ne sais pas s'il gagne ou pas de l'argent et combien.

Faut-il qu'il gagne le smic pour que je ne sois plus obligé de payer cette pension alimentaire. Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par Cousinnestor, le 06/08/2022 à 08:44

Hello!

Curiosités : **Tortue** vous dites que votre enfant adulte devrait travailer pendant une année sabbatique ? Doit-on plutôt deviner qu'il interrompt ses études ? Normalement vous devez toujours la pension* d'un enfant majeur s'il poursuit ses études ou s'il n'a pas de travail malgré une recherche active. Là votre enfant souhaite prendre un an de vacances ?

* origine?

A+

Par Tortue 1912, le 06/08/2022 à 12:13

Bjr, oui, très peu de contact avec lui, il m'a dit vouloir prendre une année sabbatique, et par d autre personne j apprend qu il travail. Mais surtout comment avoir la preuve de son emploi. Ou de ses étude, au cas où, puis que je n ai très peu de contact, et qu il refuse de me donner ses infos.

Je ne peux pas demander au Jaf sans preuve.

Condamné à payer...

Par Marck.ESP, le 06/08/2022 à 13:11

Bonjour

Vous pouvez soumettre votre sujet au JAF. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764